



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 9 novembre 2023 – n°145/ H030

## COMMISSION « EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »



Réunion du 9 novembre 2023

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	28

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- 9 novembre 2023 -

---

Président : Jean-Christophe Sciberras, DRH, conseil en relations sociales

Rapporteurs : Anne-Juliette Bessone, Cheffe de service, adjointe au directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Dares (Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)

Vladimir Passeron, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité - Dera (Institut national de la statistique et des études économiques - Insee)

Responsable de la commission : Sylvie Blanc (01 87 69 57 10)

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>4</u>
<u>I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES.....</u>	<u>4</u>
<u>1. Enquête sur l'évolution des modes organisationnels des entreprises et de la qualité de vie au travail.....</u>	<u>4</u>
<u>2. Génération 2021, Enquête sur le cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq).....</u>	<u>8</u>
<u>3. Enquête sur les emplois vacants (EVAC), Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares).....</u>	<u>10</u>
<u>4. Enquête auprès des sortants des listes des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi, Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares).....</u>	<u>11</u>
<u>II. DEMANDE D'ACCÈS À DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7 BIS, LOI DE 1951) .....</u>	<u>13</u>
<u>III. PRÉSENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL : « CONSÉQUENCES DE LA MISE EN PLACE DE FRANCE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI ».....</u>	<u>14</u>
<u>IV. RÉDACTION DES AVIS DU MOYEN TERME 2024-2028 DE LA COMMISSION.....</u>	<u>17</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>26</u>

## Liste des participants

<b>BERGEAUD</b>	Antonin	Ecole des Hautes études commerciales de Paris (HEC)
<b>BESSONE</b>	Anne-Juliette	Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion - DARES
<b>BLANC</b>	Sylvie	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
<b>BOULTE</b>	Patrick	Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)
<b>BUISSON</b>	Guillemette	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - DEPP
<b>CHIURI</b>	Sara	Ecole des Hautes études commerciales de Paris (HEC)
<b>CHOGNOT</b>	Christine	UNIOPSS
<b>DELAUNAY</b>	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
<b>DOMPS</b>	Aurore	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - DEPP
<b>DUCATEL</b>	Vianney	Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion - DARES
<b>DUKERS</b>	Xavier	Ubiquis
<b>FRANCOZ</b>	Dominique	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
<b>GUILLAUMAT-TAILLIET</b>	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
<b>JUGNOT</b>	Stéphane	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
<b>LAGANDRÉ</b>	Véronique	Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)
<b>MAUREL</b>	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
<b>OMALEK</b>	Laure	Ministère de la Transformation et de la fonction publique - DGAFP
<b>PASSERON</b>	Vladimir	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
<b>PICARD</b>	Sébastien	Ministère de la Culture - DPES-Doc
<b>PONCEAU</b>	Juliette	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
<b>PROKOVAS</b>	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
<b>RIOU</b>	Emma	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
<b>ROUCHER</b>	Dorian	Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion - DARES
<b>SCIBERRAS</b>	Jean-Christophe	Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail
<b>VAKILI</b>	Ali	Mind Tracker
<b>VANNI</b>	Nicolas	Pôle Emploi

La séance est ouverte à 14 heures 40 sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

## INTRODUCTION

### Jean-Christophe SCIBERRAS

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'être avec nous pour notre Commission d'automne. Outre les avis d'opportunité, deux points de l'ordre du jour sont importants : les conséquences de la réforme de France Travail et les avis du moyen terme.

### Nicolas PROKOVAS, CGT

Serait-il possible de commencer par ces deux sujets et d'examiner ensuite les avis ?

### Jean-Christophe SCIBERRAS

Cela me paraît délicat. Plusieurs inscrits ne sont pas encore arrivés. De plus, les intervenants de HEC sont là. Par conséquent, je propose de conserver l'ordre prévu et de veiller à respecter l'horaire.

## I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ DES PROJETS D'ENQUÊTES STATISTIQUES

### 1. Enquête sur l'évolution des modes organisationnels des entreprises et de la qualité de vie au travail

#### Antonin BERGEAUD, HEC

Merci de nous recevoir.

Le professeur Yann Algan et moi-même menons en partie un travail à HEC, en collaboration avec Philippe Aghion, Stefanie Stantcheva et Sara Chiuri. Nous cherchons à mettre en perspective des chiffres déjà connus sur l'absence de satisfaction au travail en France comparée à d'autres pays européens. En effet, beaucoup d'enquêtes réalisées au niveau européen, notamment celle sur les conditions de travail, révèlent en moyenne une moindre satisfaction des travailleurs français par rapport à celle de beaucoup de leurs homologues européens. Les travailleurs français considèrent être insuffisamment rémunérés par rapport à la qualité de leur travail, ont peu confiance dans leurs managers et se révèlent assez pessimistes quant à leurs perspectives de carrière. Même si ces moyennes cachent beaucoup d'hétérogénéité, il est frappant de constater que la France figure souvent dans les dernières places de ce type de classements.

Par ailleurs, le récent rapport Blanchard-Tirole met l'accent sur les *good jobs* ; ces emplois, même non particulièrement qualifiés, proposent des perspectives de carrière et de progression salariale très dynamiques et comparables à celles de métiers plus demandés. Le rapport insiste sur une meilleure compréhension de ces emplois, qu'une étude britannique associe également à une satisfaction au travail supérieure.

Dans ce cadre, nous avons souhaité essayer de mettre en perspective la satisfaction au travail avec le type d'organisation des entreprises. Les données administratives, comme le nombre de niveaux hiérarchiques ou la durée avant d'être promu, permettent, même imparfaitement, d'en mesurer le caractère pyramidal ou au contraire très vertical.

Notre enquête partirait des données individuelles issues de la base « tous salariés » de l'Insee et de la Dares. Dans la mesure où les personnes interrogées sur leur satisfaction au travail seraient tirées aléatoirement de cette base, il serait possible de déterminer le type d'organisation de leur entreprise actuelle, voire des précédentes.

En substance, il s'agit de mettre en relation deux littératures : la première sur les changements structurels des entreprises, assez bien documentée et mesurée grâce aux données administratives ; la seconde sur la satisfaction au travail, qui repose essentiellement sur des enquêtes, notamment celle sur les conditions de travail, que nous souhaiterions ainsi compléter.

L'idée consiste à interroger les personnes échantillonnées sur la perception de leur situation actuelle, mesurée objectivement par ailleurs à partir des données administratives. Certaines questions portent sur leur état civil, d'autres sur leur travail et leur entreprise. Il leur est demandé comment elles évaluent l'organisation de leur entreprise, leurs perspectives de promotion, les actions de leur employeur pour modifier en profondeur l'organisation, etc.

Nous souhaiterions également les questionner sur les pratiques managériales, pour mettre les résultats en perspective avec d'autres enquêtes, comme *the world management survey* qui interroge les managers sur leur vision de l'organisation de leur entreprise.

Enfin, des questions plus directes visent à recueillir une vision plus subjective de la satisfaction au travail au quotidien, de la perspective de progression salariale et de promotion, ainsi que du sentiment de valorisation par la hiérarchie. Sont également appréhendés les thèmes de l'autonomie et de la solitude, en lien avec la réduction des échelons hiérarchiques.

Parallèlement, Stefanie Stantcheva cherche à mettre en place un traitement de l'information, en constituant deux groupes au sein de l'échantillon : un groupe de traitement et un groupe de contrôle. Le groupe de contrôle aura accès à une information supplémentaire, par exemple une courte description des causes essentielles de la satisfaction au travail ou des modèles d'organisation. Il sera demandé aux membres de ce groupe dans quel type d'entreprise ils considèrent travailler. La même question sera posée au groupe de contrôle, qui n'aura pas accès à ces exemples. L'objectif consiste donc à évaluer de manière causale le lien entre satisfaction et organisation.

Pour conclure, nous avons indiqué à l'Insee que nous pourrions ajouter des questions susceptibles de l'intéresser. À ce stade, nous ne disposons pas de beaucoup d'informations sur ce point.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Nous comprenons l'objectif de l'étude que vous vous proposez de mener. Cependant, je m'interroge sur le rôle du Cnis en la matière. Cette enquête me paraît typique des nombreuses études menées par des laboratoires de recherche. Elles mobilisent systématiquement les données administratives et celles provenant de l'Insee ou d'autres services statistiques ministériels (SSM). Tout au plus, les laboratoires de recherche demandent au Comité du secret l'autorisation d'y accéder. Par conséquent, je ne vois pas la raison de la saisine du Cnis ni celle d'émettre un avis favorable.

Par ailleurs, vous évoquez une enquête parfois unique, parfois ponctuelle ou pluriannuelle. De plus, nous n'avons aucune information sur la composition du comité de concertation, sur l'accessibilité des données ni sur le type de publications prévues par la suite.

### **Antonin BERGEAUD, HEC**

Nous nous sommes orientés vers une enquête unique. Nous serions bien sûr prêts à la renouveler si un intérêt pour suivre les trajectoires se manifestait. Pour l'instant, nous n'avons pu dégager un budget que pour une seule enquête.

Nous envisageons une publication académique à partir de ce travail. Les données en tant que telles sont confidentielles, d'où notre demande d'avis auprès du Cnis. Par ailleurs, nous souhaitons accéder à l'indicateur individuel dans la base « tous salariés » pour pouvoir recouper les informations trouvées avec les données administratives. Ce point nous empêche de mener l'enquête de manière autonome.

### **Vladimir PASSERON, Insee**

À mon sens, cette demande est particulière. Il ne s'agit pas d'un avis d'opportunité sur une enquête comme les autres. Ce n'est pas une enquête de la statistique publique, mais elle est assise sur nos données, d'où une demande assez classique sur l'accès aux données. Nos échanges portaient sur l'accès aux données de la base « tous salariés » qui relève de notre responsabilité. En revanche, je vois mal comment cet avis d'opportunité se situe par rapport aux avis d'opportunité sur d'autres enquêtes.

**Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Comme les intervenants précédents, je ne suis pas sûre de bien comprendre le positionnement de cette demande. Certaines problématiques apparaissent voisines de celles pour lesquelles la Dares demande des avis d'opportunité et une labellisation. La proposition de HEC me semble susciter une réflexion quant à son articulation avec les enquêtes disposant du label de la statistique publique. La démarche est très intéressante, mais le lien avec cette instance n'est pas nécessairement évident.

**Françoise MAUREL, Cnis**

En fait, cette demande d'avis d'opportunité s'inscrit surtout dans le cadre du projet de tirage d'échantillons dans des bases représentatives. Jusqu'à présent, en effet, ce service offert par l'Insee moyennant facturation est conditionné à des besoins d'intérêt général. À la demande de l'Insee, les enquêtes de ce type doivent donc être présentées au Cnis et obtenir un avis d'opportunité. Si certaines d'entre elles vont jusqu'à demander la conformité, c'est-à-dire l'avis du Comité du label, ce n'est pas une obligation. Cependant, le Cnis vérifie l'existence d'un intérêt général. Beaucoup d'enquêtes de recherche lui sont présentées dans ce cadre.

Cela étant, comme l'a indiqué Anne-Juliette Bessone, il convient d'examiner les aspects de coordination avec le système d'information statistique existant, en particulier les enquêtes « conditions de travail » de la Dares. Cette condition me paraît nécessaire.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

La présente demande se limite-t-elle à un avis d'opportunité ou un label d'intérêt général est-il envisagé ?

**Antonin BERGEAUD, HEC**

A priori, nous ne l'envisageons pas.

**Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Je souhaite également évoquer la charge pour les répondants. Notre instance doit garantir l'absence de redondance entre les différentes enquêtes qui nous sont présentées. Au-delà de la thématique elle-même, proche des conditions de travail, il convient de s'assurer que les projets présentés ne génèrent pas de surcharge sur certaines unités.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Il s'agit donc d'un sujet de coordination et de calendrier.

**Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Il n'est pas négligeable pour l'enquête « conditions de travail ».

**Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

Je suis Adjointe au Directeur général de l'UNIOPSS et je siége au Cnis. Dans ce cadre, j'essaie de présenter le point de vue des utilisateurs.

En l'occurrence, je m'interroge sur la façon dont sera expliquée la complémentarité de cette enquête avec la production statistique existante. En tant qu'utilisatrice, j'ai beaucoup de mal à me repérer dans la grande richesse du matériau statistique. Dans le prolongement des propos précédents, il conviendrait donc de nous éclairer sur les apports de cette enquête, d'autant que l'avis du Cnis lui apporterait une caution non négligeable.

Par ailleurs, je suppose que l'étude ne porte que sur les entreprises marchandes. Si tel est le cas, cela mérite d'être explicité, car les entreprises non marchandes représentent un énorme enjeu auquel il serait souhaitable de s'intéresser.

### **Stéphane JUGNOT, Céreq**

Je suis également assez surpris par la demande de HEC. Elle provient d'une équipe de chercheurs et est destinée à une équipe de chercheurs. La mise à disposition des données n'est pas prévue, alors qu'il s'agit d'un point important pour les enquêtes de statistiques publiques. La démarche me semble donc à la limite de la procédure, puisque le passage par l'opportunité apparaît juste destiné à bâtir un échantillon dans l'enquête de l'Insee. Le CEREQ dispose de centres associés dans des laboratoires universitaires et est donc intéressé à l'accès à des échantillons de l'Insee. De la même manière, beaucoup de laboratoires de recherche pourraient demander au Cnis un avis d'opportunité sans aller jusqu'au label. Selon quels critères le Cnis interviendrait-il alors, afin de respecter l'égalité de traitement ? L'Insee dispose-t-il des moyens nécessaires pour répondre à toutes ses demandes ?

### **Anne-Juliette BESSONE, Dares**

J'ai beaucoup insisté sur l'enquête « conditions de travail », mais l'enquête « réponses » est également concernée. Ces deux opérations de la Dares sont très lourdes. Il convient de ne pas oublier ces aspects de charge et d'articulation des dispositifs.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Il ressort de ces échanges que la demande de HEC n'est pas la première de ce type. Par ailleurs, le travail de l'Insee serait rémunéré. Toutefois, la pression sur les chantiers statistiques et l'articulation des calendriers doivent être considérées. Un avis favorable devrait en faire mention. Il convient de prendre en compte le risque de questionnement simultané par des enquêtes voisines auprès d'un même échantillon.

### **Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Ce risque est écarté concernant l'enquête « réponses », puisque la collecte est achevée. Mais l'opération demeure très lourde.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Toutes les questions soulevées témoignent de la nécessité d'attendre. Elles méritent d'être explicitées et éclaircies avant toute prise de décision. En l'état actuel de la situation, je ne vois pas sur quelles bases un avis d'opportunité pourrait être émis.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Pour autant, les commissions ne se réunissent que tous les six mois.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Je comprends le calendrier, mais il convient d'éviter de nous trouver submergés par des demandes de ce type. Nous devrions déterminer comment y répondre. J'entends que d'autres commissions sont sollicitées régulièrement, mais la situation semble susciter plus d'interrogations que de réponses.

### **Françoise MAUREL, Cnis**

Une clause de revoyure pourrait être intégrée. Une présentation au Comité du label permettrait de s'assurer qu'une coordination a été menée *a minima*. Ce Comité est fréquemment saisi d'enquêtes de recherche, après avis d'opportunité du Cnis, dans le cadre d'un examen simple, c'est-à-dire sans obtention du label.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Le Comité du secret est saisi en permanence de ce genre de demandes. Donner un avis d'opportunité ne revient-il pas à inverser l'ordre des priorités ? Cela me pose un problème déontologique concernant le fonctionnement de l'instance.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je pense qu'une coordination doit être assurée, notamment avec les deux enquêtes pilotées par la Dares sur des territoires très voisins en termes de conditions de travail et de régulation du dialogue social. Cette coordination devrait intervenir avant l'expression d'un avis favorable. Celui-ci pourrait être rendu par voie électronique, pour éviter d'attendre la commission de mai.

Par ailleurs, une clarification de la doctrine, menée sur l'ensemble du Cnis, me paraîtrait utile, compte tenu des nombreuses sollicitations de toute origine. Pour rappel, l'objet de la statistique publique consiste à servir le public. Les sollicitations d'acteurs privés dans un but d'intérêt général s'inscrivent dans l'ordre des choses. Pour autant, certains préalables, comme des actions de concertation, doivent intervenir avant présentation dans cette instance.

## **Antonin BERGEAUD, HEC**

Je vous remercie pour vos commentaires et souhaiterais apporter quelques réponses.

Le partage des données ne nous pose aucun problème.

Par ailleurs, nous ne cherchons pas à remplacer l'enquête « conditions de travail » de la Dares ni à créer de goulot d'étranglement. Nous avons besoin d'interroger les mêmes personnes sur l'organisation de leur entreprise et sur leur satisfaction au travail. De plus, nous souhaitons suivre leur trajectoire salariale grâce à la base « salariés ».

Nous ne nous sommes sans doute pas assez coordonnés *a priori*, car nous n'avions pas l'impression de reproduire un existant. Nos contacts avec l'Insee concernaient la question pratique du tirage dans l'échantillon. Afin de procéder à cet échantillonnage, que nous comptons rémunérer, il nous a été indiqué de présenter notre enquête devant votre Commission. Nous n'avons fait que suivre la procédure indiquée, d'où notre propre surprise devant la surprise exprimée.

## **Anne-Juliette BESSONE, Dares**

J'entends ce que vous dites et nous en sommes désolés. Cela étant, la Dares porte des opérations statistiques extrêmement lourdes, avec des exigences de « panélisation » conséquentes en matière de conditions de travail. Nous répondrons aux demandes de coordination, mais elles mettent en difficulté les producteurs de la statistique publique que nous sommes face à des projets, certes intéressants, mais de statut différent. J'insiste sur la dimension « panel », très coûteuse, concernant les conditions de travail. Le traitement d'exercices intercalaires, avec d'autres questions rejoignant les mêmes échantillons, s'avèrera très compliqué pour la Dares.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous allons en rester à ce qui a été dit en matière de coordination préalable. Les initiatives de recherche sont bienvenues, mais elles doivent s'articuler. L'avis n'est pas attribué, mais il donnera lieu à une procédure électronique accélérée dans laquelle la Dares sera partie prenante. Par ailleurs, il conviendra d'échanger avec le Président du Cnis sur l'élaboration d'une doctrine générale qui ne concernera pas uniquement notre Commission.

## **Stéphane JUGNOT, Céreq**

Je suggère que le projet d'avis soumis à discussion mentionne une diffusion auprès des autres équipes de chercheurs via le CASD.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Le point est noté.



## **2. Génération 2021, Enquête sur le cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)**

### **Juliette PONCEAU, Céreq**

Je suis Cheffe adjointe du Département de l'entrée et évolution dans la vie active au sein du Céreq. À ce titre, je vous présente l'enquête Génération 2021 pour laquelle nous demandons un avis d'opportunité.

Pour rappel, le dispositif général de l'enquête Génération suit le cheminement professionnel des jeunes, leur accès à l'emploi à la fin de leurs études et le déroulement de leur parcours à la fin de leur formation. Nous disposons d'un descriptif très précis de ces trajectoires en termes d'emploi, de chômage, de reprise d'études... En effet, le cœur du questionnaire consiste en un calendrier mois par mois des différents états des personnes interrogées. Cela permet de faire apparaître une temporalité des événements et de prendre en compte les caractéristiques personnelles des jeunes ainsi que la diversité de leurs parcours. De fait, l'enquête est assez conséquente, concernant notamment le nombre de répondants. Le dispositif est assez connu, puisque l'enquête Génération 2021 succède à celle de 2017, pour laquelle la réinterrogation à six ans est d'ailleurs en cours. Pour l'enquête 2021, la réinterrogation à trois ans interviendra en 2024 et la réinterrogation à six ans est maintenue.

Le champ de l'enquête concerne les jeunes sortant pour la première fois du système éducatif en 2021, sans retour en formation dans les 17 mois suivant cet arrêt des études. Ces jeunes ont été formés dans un établissement situé en France (métropole et DROM), tous niveaux de formation confondus, qu'ils soient diplômés ou non. Ils peuvent résider en France ou à l'étranger au moment de l'enquête. Nous vérifions ce champ au démarrage de l'enquête.

Le questionnaire comporte un calendrier mensuel d'activité professionnelle sur les trois années suivant la sortie du système éducatif, soit entre 2021 et 2024. Tout le parcours scolaire est recueilli, ainsi que plusieurs caractéristiques individuelles. Certaines questions peuvent être ajoutées en fonction des partenariats conclus. Dans le cas présent, celles-ci porteront par exemple sur l'attractivité dans la Fonction publique ou le handicap. Trois blocs concernent donc respectivement le parcours de formation, le calendrier et les caractéristiques de l'individu : caractéristiques sociodémographiques usuelles, discriminations, santé-handicap, mobilités résidentielles, modes de cohabitation, attractivité dans la Fonction publique...

Parmi les atouts figurent la taille de l'échantillon et le caractère détaillé du questionnaire. De plus, le calendrier permet un suivi longitudinal lié au calendrier. Enfin, nous figeons la conjoncture à laquelle est confrontée cette génération, puisque nous retenons la même année pour l'intégration de ces jeunes dans le marché du travail. Cette homogénéité du cadre permet également des comparaisons avec les générations précédentes.

Nous allons échantillonner de l'ordre de 300 000 individus, sur les 1,13 million de jeunes dont nous supposons être sortants du système éducatif en 2021. Une première interrogation sera réalisée en septembre 2024 et une seconde en 2027. L'enquête sera multimode (internet et téléphone). Le nombre de répondants devrait se situer dans une fourchette de 25 000 à 35 000 personnes, pour un temps de passation moyen de 30 à 35 minutes.

Les résultats sont diffusés dans le cadre de plusieurs publications du Céreq. À terme, les données sont mises à disposition d'autres personnes que les chercheurs et chargés d'études au sein du Céreq.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

L'intérêt de l'enquête Génération n'est pas à remettre en cause. C'est l'une des enquêtes majeures de notre système statistique. Il n'existe aucune raison de mettre en doute l'opportunité, qui est d'ailleurs régulièrement accordée au Céreq.

Cela étant, la fiche descriptive transmise ne correspond pas à l'enquête 2021, mais à la précédente.

### **Juliette PONCEAU, Céreq**

Pourtant, les documents ont bien été actualisés. En tout état de cause, la demande d'avis d'opportunité concerne bien Génération 2021.

## **Stéphane JUGNOT, Céreq**

Je souhaite relayer le message adressé au Cnis par Louis-André Vallet, Directeur de recherche au CNRS et membre de notre Conseil scientifique. Il ne peut être présent aujourd'hui, mais il souligne l'importance de l'enquête « *parce qu'elle occupe une place centrale dans le dispositif français d'observation et de suivi temporel, à la fois longitudinal et en comparaison dans le temps du processus d'insertion professionnelle des jeunes.* »

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je propose de rendre un avis favorable et de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **3. Enquête sur les emplois vacants (EVAC), Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)**

## **Vianney DUCATEL, Dares**

Notre demande d'avis d'opportunité concerne une enquête sur les emplois vacants dans le secteur public.

Le contexte est le suivant : depuis 2010, la Dares est tenue d'envoyer deux fois par trimestre des données sur les emplois vacants. Aujourd'hui, elle ne couvre que les entreprises privées de plus de dix salariés. Or un nouveau projet de Règlement européen, le *Labor market statistics on businesses* (LMB) stipule que tout le champ de l'économie devra être couvert au plus tard le premier trimestre 2026.

## **Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Vous avez pourtant évoqué le secteur public au début de votre présentation.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous propose de laisser se dérouler la présentation et de poser vos questions ensuite.

## **Vianney DUCATEL, Dares**

Nous ne couvrons aujourd'hui que les entreprises du secteur privé employant plus de dix salariés. Pour nous mettre en conformité, nous devons étendre le champ au secteur public et aux entreprises privées employant moins de dix salariés. Pour ces dernières, nous avons prévu une trimestrialisation de données annuelles provenant de l'enquête « ACEMO-TPE ». En revanche, pour le secteur public, nous devons mettre en place une enquête, d'où notre présence aujourd'hui.

Pour information, l'obligation avait été instaurée en 2008, mais certains pays bénéficiaient d'une dérogation. Aujourd'hui, seuls trois pays — l'Italie, le Danemark et la France — ne respectent pas leurs obligations.

Eurostat définit les emplois vacants selon trois catégories : les postes inoccupés, c'est-à-dire des postes qui ont été occupés, mais ne le sont plus ; les postes nouvellement créés ; enfin, les postes occupés, mais sur le point de se libérer, en raison par exemple de départs à la retraite ou de fins de CDD. Dans ces trois cas, l'employeur doit entreprendre des démarches actives de recherche d'un candidat en dehors de l'entreprise afin de pourvoir le poste à très court terme. Compte tenu de cette obligation, la définition d'Eurostat est plus restrictive que celle des offres d'emploi en fin de mois.

L'enquête ACEMO existante nous donne du recul sur les questions susceptibles d'être posées. Cependant, la collecte des données sur les emplois vacants dans le secteur public, en discussion depuis 2011, pose une question de pertinence. Tout d'abord, les postes non pourvus dans une campagne interne ou par concours interne ne sont pas considérés comme des emplois vacants. De plus, la temporalité de recrutement est le plus souvent annuelle dans le secteur public, alors que les statistiques publiées seront trimestrielles. Par ailleurs, certains établissements, dans l'Éducation nationale ou la Police par exemple, n'ont pas en charge leurs recrutements. Enfin, chaque Fonction publique présente des cas particuliers. Pour toutes ces raisons, une coordination entre SSM est nécessaire. Ainsi, une concertation est en cours depuis janvier entre l'Insee et la Dares, le Sies ou d'autres SSM.

En synthèse, l'enquête sur les emplois vacants dans le secteur public s'appuierait sur quelques grands principes. Tout d'abord, le tirage serait limité à quelques centaines d'Établissements publics (hôpitaux, collectivités...). L'Éducation nationale resterait en dehors du champ en raison de ses spécificités de recrutement. Ensuite, l'enquête se diviserait en deux questionnaires afin de limiter la charge statistique : un questionnaire trimestriel court d'environ cinq questions pour les grandes unités (taille de l'unité, emplois vacants détaillés par type de poste...) et un questionnaire annuel légèrement plus long pour les unités de toute taille ; ce second questionnaire s'attacherait notamment à l'attractivité du secteur public, sur laquelle peu de données sont actuellement disponibles. Par ailleurs, l'échantillonnage serait constitué à partir de la DSN, avec une exhaustivité pour les grandes unités et un tirage pour les plus petites. En outre, une Foire aux questions serait mise en place avec le soutien et la coopération des autres SSM, afin que les répondants puissent prendre en compte les spécificités évoquées précédemment. Enfin, le projet a récemment reçu l'accord d'Eurostat pour une subvention.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

La question de l'opportunité ne se pose pas puisque l'enquête est obligatoire. Cependant, certains éléments manquent, comme la mention du comité de concertation prévu pour ce type d'enquête ou les publications à venir.

De plus, le questionnaire trimestriel limité à cinq points paraît très restreint. Il risque de passer à côté de certains sujets, comme les causes de la vacance de l'emploi, sans même évoquer la rémunération.

### **Dorian ROUCHER, Dares**

Concernant la diffusion, la Dares publie deux fois par an des données sur les emplois vacants. Les lignes « administration publique » et « enseignement et santé » seront complétées. Ces statistiques sous Règlement européen sont mises en ligne sur notre site simultanément à la diffusion par Eurostat des données de l'ensemble de l'Union européenne.

En matière de concertation, nous sommes jusqu'à présent restés au niveau inter-SSM. Nous avons prévu avec la DGAFP d'aller interroger les DRH des différentes directions des ministères sur leurs recrutements en cours. À terme, certains systèmes d'information permettraient peut-être d'éviter cette démarche. Cela étant, les hôpitaux et les collectivités locales ont déjà l'habitude de répondre à des enquêtes pour Pôle Emploi, par exemple. Les modes de recrutement y sont plus proches du secteur privé.

Enfin, les cinq questions sont identiques à celles des enquêtes ACEMO, posées dans le secteur privé : êtes-vous en train de recruter ? Si oui, pour combien de postes ? Sur quel type de poste ? Ces emplois sont-ils inoccupés ? Sont-ils sur le point de se libérer ? Sont-ils nouvellement créés ?

À ce stade, il s'agit seulement d'une mise en conformité avec le Règlement européen. Dans un deuxième temps, peut-être sera-t-il possible de remplacer les trois enquêtes (ACEMO plus de dix salariés, ACEMO-TPE, secteur public) par une enquête unique portant sur les difficultés et les canaux de recrutement. Il conviendrait toutefois de réfléchir à l'articulation avec les outils existants, comme l'enquête « besoins de main-d'œuvre » ou les enquêtes de conjoncture de l'Insee.

### **Stéphane JUGNOT, Céreq**

Est-il prévu de renouveler l'enquête de la Dares sur le recrutement ? Elle permet de répondre en partie à certaines questions.

### **Dorian ROUCHER, Dares**

Vous devez faire référence à l'enquête « offer » qui remonte à 2016. À ce stade, nous nous sommes mobilisés sur la mise en conformité concernant les emplois vacants. Par conséquent, nous avons décalé la réflexion concernant la relance d'une enquête sur les processus de recrutement des entreprises.

Notre idée consiste à articuler des modules annuels (canaux de recrutement, leviers mis en œuvre pour répondre aux difficultés de recrutement...) avec des questionnements plus structurels, comme ceux de l'enquête « offer », à relancer tous les dix ans.

## Jean-Christophe SCIBERRAS

Je propose de rendre un avis favorable et de traiter le point suivant de l'ordre du jour.

### **4. Enquête auprès des sortants des listes des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi, Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)**

#### **Dorian ROUCHER, Dares**

Il s'agit d'un projet de refonte du dispositif de suivi des sortants des listes de Pôle Emploi.

Pour mémoire, l'enquête « sortants » existe depuis 2001. Elle a déjà fait l'objet de plusieurs refontes. Historiquement, son objectif consistait à connaître les motifs réels de sortie et à disposer d'un indicateur relatif aux reprises d'emploi. En effet, dans la plupart des cas, les sorties des listes sont liées à un arrêt d'actualisation sans indication de la nouvelle situation. Ainsi, l'enquête permettait de décrire l'emploi retrouvé, le type de contrat, l'employeur, mais aussi de recueillir des éléments plus qualitatifs comme la satisfaction relative à ce nouvel emploi.

L'enquête, désormais réalisée une fois par an en septembre, est menée conjointement par Pôle Emploi et la Dares. Son champ actuel porte sur environ 700 000 sortants des catégories A, B et C des listes de Pôle Emploi.

Elle présente certaines limites. Ainsi, elle a perdu une partie de sa raison d'être, puisque des données administratives permettent de calculer exhaustivement les sorties en emploi, d'où le passage d'un rythme trimestriel à un rythme annuel. De plus, le volet qualitatif délivre des informations sur la reprise d'emploi des seuls sortants des listes. Or, des reprises d'emploi de personnes restant inscrites se développent depuis plusieurs années. Le phénomène touche tout particulièrement la catégorie C, c'est-à-dire des travailleurs à mi-temps et plus qui restent inscrits sur les listes de Pôle Emploi. Cette catégorie a triplé en quinze ans. De fait, les demandeurs d'emploi passant des catégories A et B en catégorie C n'étaient jamais interrogés, ou ne l'étaient que tardivement lors de leur sortie définitive des listes. Enfin, l'enquête ne distingue pas les sorties temporaires, pour formation notamment.

Par conséquent, le projet cherche à tirer le meilleur parti des données administratives, tout en conservant des éléments non perçus par ailleurs, comme le vécu de la période de chômage, la trajectoire globale de sortie (reconversion, inactivité...) ou les coûts associés à la reprise d'emploi (garde d'enfants, achat d'un véhicule...). Nous souhaitons aussi nous interroger sur les travailleurs restant inscrits, notamment sur le rôle de l'indemnisation ou des services délivrés par Pôle Emploi dans leur choix.

Ainsi, l'enquête proposée élargit le champ à l'ensemble des reprises d'emploi. Elle s'intéresse à la totalité des sorties, notamment aux transferts des catégories A et B vers la catégorie C. Son champ serait donc très centré sur les reprises d'activité des demandeurs d'emploi. L'enquête s'attache également aux raisons du maintien sur les listes, aux coûts de la reprise d'emploi et au vécu de la recherche. Un module de réinterrogation douze mois après la sortie est aussi prévu, afin de capter notamment les situations d'inactivité longue.

Les modalités d'interrogation seraient également modifiées. Au questionnaire principal assez court s'ajouterait chaque année un module thématique sur des questions plus structurelles, comme les coûts de la reprise d'emploi ou les liens avec l'indemnisation. En effet, nous avons aujourd'hui du mal à apporter des réponses à certains phénomènes constatés depuis plusieurs années.

L'objectif est de présenter cette enquête au label au printemps 2024. Pour rappel, elle avait été labellisée en 2018 pour cinq ans, avec une prolongation exceptionnelle d'un an destinée à l'élaboration d'un nouveau protocole avec Pôle Emploi. Un nouveau questionnaire, associé à un module thématique sur l'indemnisation, est actuellement testé auprès des demandeurs d'emploi. L'objectif est de lancer l'été prochain un appel d'offres pour la collecte et de lancer cette nouvelle enquête labellisée à partir d'octobre 2024.

#### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

L'intérêt de l'enquête « sortants des listes de Pôle Emploi » est avéré.

Je souhaiterais d'abord insister sur son importance. Au-delà des aspects administratifs, de suivi de trajectoire ou de satisfaction, cette enquête est à ma connaissance la seule qui permette de saisir le hiatus entre l'emploi recherché et l'emploi retrouvé. Par conséquent, elle doit à tout prix continuer d'exister. Cela relève aussi de notre responsabilité.

Par ailleurs, je regrette l'absence de comité de concertation, à la différence du précédent avis d'opportunité.

#### **Dorian ROUCHER, Dares**

Pour refondre le questionnaire, nous nous sommes essentiellement concertés avec les utilisateurs de nos données : Dares, Unedic, Pôle Emploi, certains chercheurs... Par ailleurs, les données de l'enquête sont mises à disposition et la communauté scientifique peut les mobiliser.

#### **Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Notre association critique depuis très longtemps la catégorie C. Elle nous semble fausser la vision du chômage dans notre pays. Votre enquête s'attache aux sorties et aux passages d'une catégorie à l'autre, mais elle ne s'interroge pas sur les 700 000 personnes qui demeurent inscrites. Il conviendrait éventuellement de reconsidérer la pertinence de la catégorie C.

#### **Dorian ROUCHER, Dares**

L'enquête précédente ne s'attachait qu'aux sorties des catégories A, B et C. Les personnes inscrites en catégorie C n'étaient pas interrogées. Dans notre proposition, une question porte sur les raisons du maintien de leur inscription.

Par ailleurs, la Dares a publié récemment une étude utilisant l'appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi et l'enquête emploi de l'Insee pour tenter de caractériser ces personnes toujours inscrites sur les listes alors qu'elles travaillent. Le principal constat est qu'elles sont très précaires.

#### **Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Non, certains restent inscrits très longtemps en catégorie C, car ils se considèrent toujours en recherche d'un autre emploi sur le marché du travail. Ce ne sont pas des travailleurs précaires. Ils demeurent inscrits alors qu'ils travaillent plus de 151 heures par mois. Pourquoi ne sont-ils pas inscrits en catégorie E ?

#### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Vous interrogez le principe même de telle ou telle catégorie. Or le projet s'inscrit dans les catégories existantes.

Je propose d'accorder un avis d'opportunité favorable à cette demande d'enquête et de passer au sujet suivant.

## **II. DEMANDE D'ACCÈS À DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7 BIS, LOI DE 1951)**

#### **Françoise MAUREL, Cnis**

Trois demandes d'accès sont formulées dans le cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951. Deux d'entre elles émanent du Département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee.

La première porte sur les données relatives aux dispositifs Chèque emploi service universel (Cesu) et Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) détenues par l'Urssaf Caisse nationale. Ces données concernent les particuliers employeurs, mais l'objectif vise surtout les salariés. Il s'agit de rapprocher les données de l'Urssaf d'autres données sur l'emploi. Elles seront intégrées au dispositif du système d'information de l'Insee sur l'emploi et les revenus. Elles enrichiront l'ensemble. La transmission sera mensuelle et les publications de type usuel (collections de l'Insee et transmission des microdonnées au CASD).

La deuxième demande concerne les données sur les non-salariés détenues par l'Urssaf Caisse nationale. Ces données sur les individus présentent des caractéristiques identifiantes et portent également sur leur situation au regard de l'emploi. Elles avaient déjà fait l'objet d'un avis assez ancien dans le cadre de l'article 7 bis. Dans un souci de transparence, l'objectif consiste ici à actualiser cette transmission et les usages qu'en fait l'Insee. Les données seront utilisées pour constituer la base « non-salariés », elle-même alimentant la base « tous salariés » et les différents panels de l'Insee sur l'ensemble des actifs. L'Insee a besoin de données d'identification des non-salariés, d'une part pour rapprocher au cours du temps les données concernant un même individu, d'autre part pour les apparier à d'autres sources d'information. Les données seront utilisées dans les panels « non-salariés » et « tous actifs ». La périodicité demandée est annuelle, mais diverses versions provisoires et définitives prévoient des transmissions dans l'année. La diffusion s'effectuera sous forme de statistiques et d'études. Les microdonnées seront accessibles aux chercheurs.

La troisième demande est formulée par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du ministère de la Justice. Les données concernées sont extraites du Système d'Information « Parcours ». Assez récent, celui-ci a fusionné plusieurs systèmes d'information relatifs aux mineurs suivis en justice et à leur prise en charge par l'appareil judiciaire. Les données concernent donc le mineur et l'ensemble des actions menées par le Ministère une fois le jeune entré dans le dispositif. L'objectif consiste à évaluer l'efficacité des mesures et des peines, à partir des données sur les mineurs accueillis ou sortant des établissements après leur majorité. Les données compléteront le système d'information pour le panel des jeunes suivis en justice. La transmission sera mensuelle. La diffusion des résultats sera spécifique à cette source ou intégrée avec les autres systèmes d'information du SSM.

### **Véronique LAGANDRÉ, FEPEM**

Je suis Responsable des études à l'Observatoire de l'emploi à domicile. Nous avons été ravis d'apprendre cette demande d'accès aux données. Elle ouvre à l'Insee la possibilité de réaliser des études relatives aux particuliers employeurs et aux salariés. Cependant, j'avais compris que la base « tous salariés » disposait déjà d'une remontée de la Cnav. Je m'interroge donc sur l'apport de ces données, en dehors de la périodicité qui me semble désormais mensuelle.

### **Vladimir PASSERON, Insee**

En effet, nous basculons des comptes Cnav vers des sources Urssaf pour des raisons techniques. Toutes les deux recevaient la même information, mais nous anticipons ainsi sur un projet de registre général unique (le RGCU). Si les données sont identiques, nous régularisons une situation de flux de données et cherchons à sécuriser juridiquement l'accès à des données Urssaf.

### **Véronique LAGANDRÉ, FEPEM**

Nous en reparlerons peut-être au moment des avis du moyen terme, mais le Rapport 2012 du Cnis recommandait de se rapprocher de la source Ircem, jugée plus fiable que la source Urssaf-Cnav pour les salariés. La position du Cnis a-t-elle changé ? Les données de l'Urssaf Caisse nationale sont-elles désormais fiables par rapport à celles de l'Ircem ?

### **Vladimir PASSERON, Insee**

Je ne peux répondre aujourd'hui à cette question, mais nous le ferons lors des prochains examens d'avis sur le sujet. Pour l'instant, nous restons sur ces données Urssaf pour avoir l'exhaustivité des possibilités d'emploi.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Concernant la troisième demande, je souhaiterais associer à l'avis d'opportunité une forte incitation à diffuser des publications, au-delà d'une simple liste de données à disposition sur le site. En effet, le sujet est extrêmement sensible et intéressant.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Votre demande sera ajoutée à l'avis concerné. Moyennant ce complément, nous pouvons émettre un avis favorable à ces trois demandes d'accès et poursuivons l'examen de l'ordre du jour.

### **III. PRÉSENTATION DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL : « CONSÉQUENCES DE LA MISE EN PLACE DE FRANCE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI »**

**Dorian ROUCHER, Dares**

Comme vous le savez, la Dares et Pôle Emploi élaborent conjointement les statistiques portant sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. Les données, mises à disposition mensuellement et publiées chaque trimestre, sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

Pour mémoire, le projet de loi « plein emploi », en cours de discussion au Parlement, entend créer un réseau rapprochant la plupart des acteurs sur le champ de l'emploi et de l'insertion des demandeurs (Pôle Emploi et les missions locales notamment) avec une coopération renforcée au niveau local. Il prévoit aussi un renforcement de l'accompagnement des personnes et des employeurs. La mise en place progressive de ce réseau doit être effective le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au plus tard.

Ce projet de loi comporte des mesures susceptibles d'affecter le comportement des statistiques produites et relever par conséquent d'un groupe de travail du Cnis. L'une des principales mesures consisterait en une inscription systématique sur les listes de France Travail de publics aujourd'hui partiellement inscrits à Pôle Emploi : l'ensemble des bénéficiaires du RSA, soit environ 2 millions de personnes, contre environ 800 000 aujourd'hui ; les personnes handicapées bénéficiant d'une reconnaissance administrative et suivies par Cap Emploi ; enfin, les jeunes suivis en mission locale et relevant de certains dispositifs. Ce changement nous incite à discuter des modalités de publication des statistiques et d'information du grand public.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit un diagnostic obligatoire qui donnera lieu à orientation systématique vers un dispositif d'accompagnement. Dans ce cadre, certains demandeurs d'emploi ne seront pas tenus de chercher immédiatement un emploi. Cela comporte des conséquences sur ce que nous chercherons à mesurer.

Concrètement, la mise en place de la réforme est susceptible d'impacter significativement les séries de demandeurs d'emploi, car le nombre des inscriptions à France Travail sera très nettement supérieur au nombre d'inscrits à Pôle Emploi. Cet impact en niveau se doublera d'une complexité d'interprétation de l'évolution des séries pendant toute la phase de mise en place.

Dans ce contexte, le Bureau du Cnis a jugé important de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à un cadre d'analyse et communiquer sur ces statistiques pendant la phase transitoire. Le mandat de ce groupe consiste donc à étudier la façon de rendre compte de cet élargissement du public, à terme comme de façon transitoire puisque certaines séries dériveront significativement pendant la période de montée en charge. Le groupe doit également proposer des outils d'analyse pour favoriser l'interprétation des évolutions, étudier la possibilité de rétopoler certaines séries et indiquer les modalités de communication au grand public afin qu'il interprète ces séries de façon adéquate.

Éric Heyer, Directeur du Département analyse et prévision de l'OFCE, a été nommé par le Bureau du Cnis comme Président de ce groupe. Les rapporteurs en seront un membre de la Dares et un membre de Pôle Emploi. Les autres participants ont vocation à représenter l'ensemble des acteurs intéressés par ces productions : partenaires sociaux, organisations professionnelles, SST, administrations qui ouvrent des droits sociaux (Cnav...), Pôle Emploi, chercheurs, associations et experts membres des différentes commissions sociales.

Compte tenu de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'objectif est d'aboutir assez vite. Une expérimentation est déjà en cours. Dans un souci de transparence, nous publions un avertissement sur notre site quant au faible nombre de personnes concernées et à leur traitement statistique. Nous souhaitons organiser une première réunion du groupe de travail fin 2023 pour présenter le dispositif et faire intervenir certains acteurs, notamment ceux de l'expérimentation pour une explication concrète. Certains travaux statistiques seront effectués lors du premier semestre 2024 et un point d'avancement sera présenté devant cette Commission en mai 2024. Les conclusions doivent être remises durant l'été.

**Vladimir PASSERON, Insee**

Comment s'inscrire dans le groupe de travail ? Le Secrétariat du Cnis s'en occupe-t-il ?

**Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Cela s'opère, je crois, en concertation avec le Président.

**Dorian ROUCHER, Dares**

Oui, les personnes intéressées doivent se manifester auprès du Secrétariat du Cnis et auprès du Président Éric Heyer.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Je précise que le périmètre du groupe de travail sera relativement restreint. En revanche, il pourra auditionner certaines personnes en complément des participants réguliers.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Pour information, j'ai reçu un message de la Présidente de l'Autorité de la statistique publique qui a délibéré ce matin sur le même sujet. L'ASP est conduite à envisager de suspendre le label attribué en 2021, compte tenu du « choc statistique » induit par cette réforme, en termes de volume et de personnes concernées. Le délibéré fait mention du groupe de travail créé par le Cnis. Il insiste sur les incidences pour les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) et pour le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).

**Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Le groupe de travail s'intéressera-t-il à une progression de la connaissance statistique des emplois précaires subis et des emplois précaires récurrents ? Nous manquons d'information sur ce point. Par ailleurs, mon association serait intéressée à participer d'une façon ou d'une autre aux travaux du groupe, dans la mesure où elle est utilisatrice des informations statistiques. Enfin, quel serait le couplage avec les statistiques d'Eurostat, même si elles ne sont pas très détaillées, notamment sur les emplois précaires ?

**Stéphane JUGNOT, Céreq**

Je souhaiterais rappeler que le Rapport de Foucauld de 2008 a eu raison de disjoindre les indicateurs qui reflètent la réalité économique, comme le chômage au sens du BIT ou l'enquête emploi de l'Insee, et les indicateurs attachés à la gestion d'un service public de l'emploi, comme les données de Pôle Emploi. Dès lors, ce choc important lié à une évolution de la politique publique ne devrait pas impacter les indicateurs utiles à la connaissance de la conjoncture économique.

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

La proposition d'un groupe de travail est pertinente, mais suscite deux remarques de ma part.

Tout d'abord, le calendrier me paraît un peu trop serré.

Par ailleurs, un tel groupe devrait se poser toutes les questions préalables à la modification administrative apportée par la nouvelle loi. Ainsi, la nécessité de faire évoluer, ou non, les catégories statistiques utilisées n'apparaît pas dans la problématique telle quelle est présentée. Il serait regrettable que le rôle du groupe de travail se limite à avaliser des décisions déjà prises par Pôle Emploi ou la Dares. Nous passerions à côté d'un sujet important.

**Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Plusieurs questions se recoupent. J'y répondrai donc de façon globale.

Le mandat, validé par le Bureau du Cnis, est centré sur l'élargissement du public généré par l'avènement de France Travail. Dorian Roucher en a rappelé les quatre axes, mais il porte essentiellement sur la prise en compte de nouveaux publics et les conséquences en matière d'analyse, de réropolation, de communication



et de diffusion des données. Dans ce contexte, l'objectif consiste à produire des éléments statistiques intelligibles. Tel sera l'objet des discussions qui seront menées dans le cadre du groupe.

Nous avons bien conscience que le calendrier est très serré. Cependant, nous sommes tenus par les travaux parlementaires, toujours en cours, et par l'échéance du 1er janvier 2025. Nous avons expliqué au Bureau du Cnis les difficultés rencontrées par les services statistiques, mais il incombera au groupe de travail d'agir au mieux dans les délais impartis en imaginant à la fois la situation cible et la période transitoire.

Concernant les articulations entre indicateurs évoquées par le rapport de Foucauld, le mandat est circonscrit aux statistiques des DEFM pour des raisons de temps et de pertinence. Cela étant, d'autres éléments d'éclairage seront fournis par ailleurs sur le suivi économique (dans le cadre des agrégats diffusés par l'enquête « emploi ») ou sur le chômage, l'emploi et l'inactivité au sens du BIT. Ils ne seront pas abordés dans le cadre du groupe de travail.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

L'organisation d'un groupe de travail est positive. Elle a permis d'anticiper et de débattre au sein du Bureau avant le vote de la loi. Le mandat est publié sur le site du Cnis. Un Président particulièrement compétent a pu être nommé.

Les candidatures, comme celle de SNC ou de l'Unedic, seront examinées avec celui-ci, mais ne devraient pas poser de difficulté particulière. J'imagine que telle ou telle organisation syndicale pourrait aussi être partie prenante. Par définition, ce type de groupe est ouvert et vise à prendre du recul par rapport à une réforme structurante.

Les DEFM constituent la priorité majeure. Je ne connais pas les intentions des pouvoirs publics, mais j'imagine que la révision des huit catégories fait l'objet d'interrogations. Les éventuelles préconisations du groupe de travail dans ce domaine seront certainement bienvenues.

Le point d'étape effectué en mai lors de notre Commission de printemps constituera une butée pour le groupe de travail. Nos débats pourront être intégrés dans la proposition finale, y compris le point sur la catégorie C évoqué par Patrick Boulte même s'il ne constitue pas une conséquence de la réforme.

Enfin, les autres questions mentionnées par Anne-Juliette Bessone sont importantes et utiles, notamment les incidences sur le taux de chômage ou d'emploi au sens du BIT, mais elles pourraient être examinées dans un deuxième temps.

Pour ma part, j'ai demandé à être invité permanent du groupe, afin d'assurer si nécessaire une liaison avec le Cnis.

Je vous propose d'aborder maintenant le dernier point de notre ordre du jour.

## **IV. RÉDACTION DES AVIS DU MOYEN TERME 2024-2028 DE LA COMMISSION**

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je cède la parole à Dominique Francoz qui conduit ce projet pour l'ensemble du CNIS. Elle était déjà venue vous en parler.

### **Dominique FRANCOZ, Cnis**

Avant de vous présenter les avis détaillés et d'écouter vos observations, je vous rappellerai brièvement les processus qui a conduit à leur rédaction.

Des entretiens avec les producteurs ont permis de recueillir les besoins. 150 réponses ont été collectées à l'occasion d'une consultation publique. 62 répondants avaient laissé leurs coordonnées et ont donc pu être recontactés. Deux réunions de « focus groupe » ont été organisées, l'une sur les statistiques de la transition écologique, l'autre sur les statistiques sociales. Certains besoins exprimés à cette occasion ont été

retranscrits dans les avis. Les membres du Bureau et du Conseil ont également été consultés. Enfin, certains utilisateurs « institutionnels » ont été interviewés.

J'étais venue vous présenter le bilan du précédent Moyen terme lors de la dernière Commission. Par la suite, nous nous sommes concertés avec le Président et les rapporteurs de chaque Commission, pour définir dans un premier temps les thèmes du prochain Moyen terme. Leur rédaction a fait l'objet d'une seconde réunion.

Les dix avis proposés sont classés par thématique. La première, intitulée « enjeux générationnels », regroupe les deux premiers avis. La deuxième porte sur les conditions de travail et réunit les troisième, quatrième et cinquième avis. Un troisième groupe d'avis (avis n° 6, 7 et 8) est rassemblé en une thématique « transition écologique, transformation numérique, emploi et formation ». Les deux derniers avis sont regroupés sous l'intitulé « secteurs en développement », qui pourrait être formulé différemment. Vos propositions à cet égard seront les bienvenues.

Je vous propose d'ouvrir le débat après la lecture de chaque avis.

### ***Avis 1 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel***

*Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. À cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).*

*Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le Conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le Conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.*

*Cet avis sera traité en inter-commissions avec la commission services publics.*

### **Stéphane JUGNOT, Céreq**

Cet avis a déjà été discuté dans la Commission services publics. Je me félicite de l'ajout de la dernière phrase, car les producteurs concernés sont à cheval sur les deux commissions en termes de programme de travail, mais aussi parce que cela répond à une question évoquée la dernière fois. Nous nous interrogeons alors sur la tenue d'une réunion au Cnis pour rendre compte du travail de coordination sur les dispositifs d'observation de l'insertion des jeunes.

En effet, nous sommes très sensibles à la nécessité d'articuler au mieux les différentes sources disponibles. Par conséquent, nous sommes favorables à la poursuite de la réflexion déjà entamée sur les appariements expérimentaux.

Il nous semble important que ce travail soit présenté devant le Cnis. Face aux observations formulées par certaines administrations comme la Cour des comptes, il convient de rappeler la complémentarité statistique des sources administratives et des données d'enquête en matière d'usage. Par exemple, les données administratives sont détaillées au niveau local, mais l'information est plus riche dans les données d'enquête. De plus, les dispositifs sont destinés à alimenter les politiques publiques, mais également la recherche.

Nous mènerons dans cet état d'esprit le travail de réflexion et de coordination demandé par cet avis.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

En l'absence d'autres remarques ou questions, je vous propose de considérer cet avis comme adopté.

### **Dominique FRANCOZ, Cnis**

### ***Avis 2 : L'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retraite.***

*Le Conseil salue les travaux visant à mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et qui suivent l'âge de la retraite.*

*Il recommande de poursuivre ces travaux et de mobiliser les sources d'informations permettant de décrire les trajectoires dans les dernières années de vie active : cessation progressive d'activité, cumul emploi-retraite, chômage. Il encourage également le développement de travaux d'analyse en comparaison internationale concernant l'insertion/réinsertion.*

**Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

Serait-il possible de mentionner le bénévolat ? À cet égard, les retraités sont très utiles dans la société.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous nous sommes intéressés au sujet. Le bénévolat figure dans le cinquième avis. Je vous propose d'en reparler lors de l'examen de celui-ci.

**Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

Le bénévolat constitue un enjeu particulier pour les retraités, mais peut-être cet angle apparaît-il mieux dans l'avis n° 5.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

En l'absence d'autres remarques ou questions, je vous propose de considérer ce deuxième avis comme adopté.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

### ***Avis 3 : Handicap, marché du travail et conditions de travail***

*Le Conseil salue les avancées réalisées pour suivre le parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Il réitère l'intérêt de progresser sur la connaissance des personnes en situation de handicap sous différents angles, en particulier celui de leur insertion professionnelle.*

*Il encourage la poursuite des travaux sur l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ainsi que leurs conditions de travail, en particulier le recours au télétravail.*

**Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Cet avis n'opère pas de distinction entre les personnes en situation de handicap reconnu et celles dont le handicap est non reconnu, voire non déclaré. Or la situation de handicap dépasse la seule reconnaissance. À quoi l'avis fait-il référence ?

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous avons retenu une formulation large qui ne se réfère pas au seul handicap reconnu.

En l'absence d'autres remarques ou questions, je vous propose de considérer ce troisième avis comme adopté tel quel.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

### ***Avis 4 : Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire***

*Les conditions de travail ont connu et connaissent des transformations révélées par la crise sanitaire (développement du télétravail) ou liées au changement climatique. Le Conseil salue les travaux réalisés pendant la crise sanitaire à travers l'enquête TRACOV de la DARES.*

*Le Conseil préconise de poursuivre la mobilisation et la consolidation des sources d'information disponibles pour décrire les changements à l'œuvre, les opportunités (conciliation vie personnelle-vie professionnelle,*

*réduction des déplacements...) et les risques qui pèsent sur les salariés (déconnexion par rapport au collectif de travail, risques psychosociaux, pénibilité...) et mesurer leur évolution dans le temps.*

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

En l'absence de remarques et de questions, je vous propose de considérer ce quatrième avis comme adopté.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

**Avis 5 : Mesure du travail non rémunéré**

*Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître le travail non rémunéré et d'en mesurer l'ampleur.*

*Il préconise d'identifier les sources d'information permettant de suivre les différents types de travail non rémunéré (en accord avec la définition de l'Organisation internationale du travail), d'en évaluer l'ampleur (bénévolat, travail domestique, conjoints collaborateurs, stages non rémunérés...) et de situer les résultats français dans une perspective internationale.*

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous pourrions donc nous intéresser à la catégorie des retraités à cette occasion.

**Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Le bénévolat ne doit pas être assimilé aux seuls retraités.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

La formulation retenue est large. Elle couvre toutes les catégories.

**Stéphane JUGNOT, Céreq**

Je n'ai pas d'observation sur cet avis, mais une question générale. Certains projets existent-ils déjà, par exemple des modules européens adossés à l'enquête emploi ? Ou ne s'agit-il encore que d'une demande générale ?

**Vladimir PASSERON, Insee**

Il s'agirait plutôt d'une exploitation de l'enquête « emploi du temps » qui peut permettre de mesurer les heures effectuées dans chaque activité. C'est aussi l'occasion de dessiner un panorama en rassemblant les données d'études antérieures (bénévolat, travail domestique...). Nous avons considéré que la mise en œuvre de l'enquête « emploi du temps » au cours du prochain quinquennat permettrait de répondre à certaines questions, même si d'autres possibilités d'exploitation existent, pour les stages non rémunérés par exemple.

J'émettrai juste un bémol concernant les conjoints collaborateurs. En pratique, ils sont rémunérés, certes indirectement dans le cadre de leur situation familiale. À la différence des autres types d'activité, ils sont aujourd'hui intégrés dans les statistiques d'emploi et de travail rémunéré que nous produisons. Cela ne remet pas en cause la formulation de l'avis, mais il faut garder en tête qu'ils ne se trouvent pas du même côté de la frontière entre emploi et travail non rémunéré que les autres exemples donnés.

**Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

Pour compléter le propos précédent, il convient de mentionner les aidants. Or il n'est pas totalement établi que la rémunération des conjoints collaborateurs ou des aidants corresponde à la réalité de leur travail. Toute une partie de celui-ci n'est pas rémunérée. Cette problématique d'actualité est extrêmement investie, notamment par Olivier Giraud au sein du CNAM. En tout état de cause, les aidants pourraient-ils être intégrés dans la liste ? Cela n'est pas une exigence, mais un point d'attention.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

La Commission démographie et questions sociales formulera un avis, sans doute assez large, sur les aidants.

**Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

Merci, c'est bien noté.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

L'une des caractéristiques des aidants est le cumul entre leur rôle d'aidant et leur activité professionnelle. La question de l'articulation avec le travail se pose.

## **Véronique LAGANDRÉ, FEPEM**

Certains aidants sont rémunérés, certes faiblement, mais ils arrêtent de travailler. Ils bénéficient d'une aide de l'État.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Les entreprises agissent aussi dans ce domaine. Certains accords octroient par exemple des jours aux aidants ou instituent un partage des jours de RTT.

Cela étant, même si certains sont rémunérés, les aidants peuvent être mentionnés dans l'avis.

Je vous propose de considérer ce cinquième avis comme adopté avec cet ajout.

## **Dominique FRANCOZ, Cnis**

### ***Avis 6 : Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers***

*Les transformations numérique et écologique impactent le contenu des métiers.*

*Le Conseil souhaite que soit développée une approche statistique transversale pour suivre les évolutions des compétences numériques et environnementales dans tous les métiers, y compris les métiers spécifiquement numériques ou environnementaux.*

## **Stéphane JUGNOT, Céreq**

Le Céreq partage pleinement cette orientation. Elle rejoint nos propres orientations de moyen terme en cours de finalisation, même si nous nous doutons que la définition de critères destinés à obtenir une quantification ne sera pas facile. Nous avons commencé à réfléchir avec nos partenaires aux actions possibles en matière d'Intelligence artificielle, comme une enquête spécifique couplant le point de vue des entreprises et celui des salariés.

## **Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

Faut-il préciser dans l'avis que des investigations par secteur et par branche seraient très instructives ? En effet, les secteurs et les branches n'avancent pas de façon identique. Or il faut accélérer partout afin de faire avancer le dialogue social et les accords de branche.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous avons volontairement choisi le terme « transversal » pour montrer notre volonté de trouver un langage commun utilisable par le plus grand nombre. En effet, la prolifération est importante dans ce domaine.

Par ailleurs, vous avez bien noté que nous ne visons pas seulement les métiers dits « verts », mais aussi tous ceux qui se verdissent ou se numérisent.

En l'absence d'autres remarques ou questions, je vous propose de considérer ce sixième avis comme adopté.

## **Dominique FRANCOZ, Cnis**

### ***Avis 7 : Adaptation de l'appareil de formation aux besoins du système productif***

*Le Conseil considère qu'il est nécessaire d'éclairer la question de l'adaptation de l'appareil de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Il salue d'une part les travaux prospectifs qui dressent un*

*panorama des métiers à l'horizon 2030 et d'autre part ceux visant à adapter le référentiel des métiers et des compétences.*

*Le Conseil incite les producteurs de données à mettre en commun leurs sources pour évaluer si l'appareil de formation initiale et continue permet de répondre aux besoins du système productif.*

**Stéphane JUGNOT, Céreq**

Mon commentaire rejoint une remarque de Mireille Elbaum lors de la journée sur le développement durable organisée par le Cnis. La question centrale, d'ailleurs rappelée dans l'avis, est celle du cadre de réflexion et donc des perspectives de moyen terme.

À cet égard, dans quelle mesure les divers scénarios prennent-ils en compte les risques, réels ou présumés, de changements très importants de la structure du système productif que le processus de décarbonation et les chocs technologiques pourraient induire ? De tels chocs pourraient bouleverser le panorama macroéconomique. Or je ne suis pas convaincu que l'exercice de prospective des métiers, tel qu'il est mené traditionnellement, permette de disposer de scénarios radicaux. Dès lors, je m'interroge sur la solidité du cadre dans lequel nous conduirons ce travail. Pour autant, les travaux prospectifs de moyen terme intégrant des scénarios radicaux relèvent sans doute plus des travaux du CESE ou de France Stratégie que de la statistique publique.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Votre propos me paraît constituer un point de vigilance.

**Stéphane JUGNOT, Céreq**

Oui, il porte sur le cadre de réflexion.

**Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

La formule « *répondre aux besoins du système productif* » semble sous-entendre une adaptation du système de formation aux perspectives d'emploi des personnes. Or de nombreuses formations n'offrent aucun débouché, y compris pour les chercheurs d'emploi.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Les besoins de l'économie — les entreprises, les organismes, les services publics qui constituent le système productif — me semblent constituer l'angle d'attaque, davantage que les besoins des personnes.

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

Je trouve un peu trop normative la formulation « *Adaptation de l'appareil de formation aux besoins du système productif* ». J'aurais préféré d'un point de vue statistique la recherche de complémentarité et le terme de « *contribution* » plutôt que celui d'« *adaptation* ».

**Stéphane JUGNOT, Céreq**

Je suggèrerais de substituer « *réponses de l'appareil de formation* » à « *adaptation de l'appareil de formation* ».

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Conformément à la proposition de Stéphane Jugnot, je propose de changer le titre en « *Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif* ».

Cependant, cela n'exclut pas que le système de formation œuvre pour d'autres besoins que ceux de l'appareil productif.

Sous réserve de cette modification d'intitulé, je vous propose de considérer ce septième avis comme adopté.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

**Avis 8 : Les nouvelles formes d'emploi, dont l'emploi des plateformes numériques**

*L'économie numérique contribue à l'émergence de nouvelles formes d'emploi.*

*En 2016, le rapport sur la diversité des formes d'emploi (rapport Gazier) décrivait ces nouvelles formes d'emploi. Le Conseil souhaite qu'un nouveau regard soit porté sur le rapport Gazier et qu'un bilan de ses recommandations soit réalisé.*

*Il suggère que la définition des travailleurs de plateforme soit revisitée pour prendre en compte les évolutions dans ce domaine.*

*Il recommande de consolider et de croiser les données disponibles et d'assurer une veille sur l'apparition de nouveaux circuits d'observation afin de nourrir la réflexion sur l'impact du phénomène de plateformisation sur les métiers et l'emploi.*

**Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

De façon générale, je ne parviens pas à repérer comment le programme de moyen terme intégrera notre passionnante discussion d'aujourd'hui au sujet de la catégorisation des demandeurs d'emploi. Le maillage d'avis pour le moyen terme ne laisse-t-il pas de côté cet important sujet ? La question dépasse le seul avis n° 8.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vous propose de revenir sur ce point après l'examen des dix avis.

Concernant l'avis n° 8, je ne me souviens plus de la signification de la formulation « *un nouveau regard (...) sur le rapport Gazier* »

**Vladimir PASSERON, Insee**

Je pense que c'est un synonyme du « bilan » de ce rapport.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous pourrions alors supprimer cette partie et indiquer directement : « *Le Conseil souhaite qu'un bilan des recommandations de ce rapport soit réalisé* ».

Sous réserve de cette modification, je vous propose de considérer ce huitième avis comme adopté.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

**Avis 9 : Observer l'économie sociale et solidaire**

*L'économie sociale et solidaire (ESS) est un secteur en expansion, qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du Care, des services à la personne, etc. Une étude prospective sur les métiers en 2030 indique que les métiers du Care seront en tension dans les années à venir.*

*Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance.*

*Il recommande de répertorier les sources d'information sur le champ de l'ESS, qu'elles relèvent de la statistique publique ou qu'il s'agisse de sources privées.*

*Il suggère aux différents acteurs de se coordonner en vue d'apporter une vision consolidée de l'emploi dans ce secteur.*



### **Véronique LAGANDRÉ, FEPEM**

Je suis d'accord avec cet avis. Toutefois, le périmètre est très large. Dès lors, comment le cerner concrètement ?

### **Vladimir PASSERON, Insee**

Aujourd'hui, les domaines du Care et de l'ESS ne sont pas statistiquement définis. La coordination des différents acteurs, telle qu'elle est proposée, pourrait permettre de mieux délimiter les périmètres de ces objets, souvent utilisés dans le langage commun, mais peu définis d'un point de vue statistique. Il faudrait une définition commune.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Tel est l'objet de l'alinéa 2 de l'avis.

### **Véronique LAGANDRÉ, FEPEM**

Tout à fait, mais je me demandais quelle forme cela prendrait concrètement : une étude, un rapport...? Comment la réflexion se traduirait-elle ?

### **Vladimir PASSERON, Insee**

Sans constituer formellement un groupe de travail, la question peut faire l'objet de plusieurs réunions entre les acteurs concernés de la sphère privée et les producteurs statistiques que nous sommes. Ces réunions pourraient donner lieu à un rendu, sous forme de relevé de décisions ou de note, qui traduirait la coordination pour une vision consolidée.

### **Françoise MAUREL, Cnis**

De façon générale, les avis du Cnis et de ses commissions s'efforcent de ne pas être trop opératoires. Nous ne préconisons pas de modes d'organisation particuliers. Ensuite, soit les producteurs travaillent de leur côté et viennent présenter leur travail en commission, soit un groupe de travail est constitué. Tout dépend de la quantité de travail et des différentes parties prenantes. En l'occurrence, le sujet sera instruit, mais l'organisation n'est pas définie.

### **Christine CHOIGNOT, UNIOPSS**

Je souhaiterais saluer cet avis. Il est remarquable et tout à fait nécessaire.

Cependant, je m'interroge sur un point : les métiers du Care ne sont-ils pas déjà en tension ? Faut-il indiquer qu'ils « *sont et seront en tension* » ? Il est important de nommer le problème grave qui se joue actuellement.

En outre, pour revenir sur les échanges précédents, la situation est très simple lorsque les catégories juridiques sont définies. Tel est le cas des associations, mutuelles ou coopératives. Il suffit alors de les « compter ». En revanche, certaines catégories à la marge, par exemple certaines entreprises, peuvent se revendiquer de l'ESS par une forme de modèle économique ou d'activité sur la base de certains critères, comme la non-lucrativité de fait. La situation est alors plus complexe. Je partage donc l'opinion de Françoise Maurel.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Pour tenir compte de votre remarque, je propose d'indiquer que « *les métiers du Care sont et resteront en tension dans les années à venir* ».

### **Dominique FRANCOZ, Cnis**

Je suggère également de mentionner le caractère statistique du périmètre de l'ESS. En effet, nous n'avons pas vocation à définir un périmètre légal. La formulation serait donc modifiée comme suit : « *Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre statistique de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance* ».

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous resterons ainsi sur notre territoire de compétence. Sous réserve de ces deux modifications, je vous propose de considérer le neuvième avis comme adopté.

## **Dominique FRANCOZ, Cnis**

### ***Avis 10 : Observer l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des services à la personne***

*Le secteur des particuliers employeurs et des services à la personne emploie environ 1,3 million de salariés et connaîtra dans les années à venir des transformations liées aux départs en retraite de nombre d'entre eux.*

*Un groupe de travail du CNIS sur la connaissance des emplois dans le secteur des services à la personne avait formulé des préconisations en 2012. Le Conseil souhaite qu'un bilan de ces préconisations soit réalisé, ainsi que des études réalisées par la statistique publique sur ce secteur.*

*Il suggère en outre aux différents acteurs de se coordonner pour répertorier les sources mises à disposition par la statistique publique, et identifier dans quelle mesure ce secteur y est pris en compte ou nécessite une collecte d'information régulière et homogène aux autres branches.*

## **Véronique LAGANDRÉ, FEPEM**

L'Observatoire de l'emploi à domicile et la FEPEM se sont réjouis de lire cet avis. Le sujet faisait partie des préoccupations que nous avons fait remonter auprès du Cnis. L'Observatoire reste à votre disposition pour toute réponse.

Le bilan des préconisations du Cnis nous semble essentiel, à la suite notamment de la demande d'accès aux données.

Enfin, des projets d'études sont-ils déjà en cours, en lien notamment avec la demande d'accès aux données Urssaf formulée par l'Insee ?

## **Vladimir PASSERON, Insee**

C'est un peu tôt. Plusieurs acteurs interviennent dans ce domaine.

Les particuliers employeurs, évoqués précédemment, ne sont pas les seuls. Tous les particuliers employeurs n'assurent pas des services à la personne. Inversement, les services à la personne intègrent des entreprises qui ne relèvent pas des particuliers employeurs.

Concernant l'aspect « études », nous sommes plusieurs acteurs concernés par la production, la valorisation et l'étude des données statistiques. Il est encore prématuré de parler d'études à venir et d'instruire cet avis dès aujourd'hui.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

En l'absence d'autres remarques, je vous propose de considérer le dixième avis comme adopté.

Nonobstant les quelques ajustements évoqués, nous pouvons donc considérer les dix avis comme adoptés.

Je reviens sur la question soulevée par Christine Chognot concernant les modalités de comptage des personnes présentes sur le marché du travail, notamment celles qui recherchent un emploi. Ce sujet justifie-t-il de constituer un point particulier ?

## **Anne-Juliette BESSONE, Dares**

Nos échanges ont montré le vif intérêt porté à cette question, concernant d'une part le volet « demandeurs d'emploi » *stricto sensu*, d'autre part l'impact potentiel de la modification du service public de l'emploi sur d'autres aléas du marché du travail, l'aspect conjoncture ou le mode de fonctionnement du marché du travail.

Ces points ont bien été indiqués au Bureau du Cnis comme étant susceptibles d'examen par la Commission. Ils figureront dans nos agendas et nos programmes de travail respectifs. Au-delà des avis proposés aujourd'hui, des sujets d'actualité peuvent toujours être évoqués au sein de cette Commission. Nous aurons à cœur de relayer notamment ces aspects-là.

Cependant, les avis proposés aujourd'hui me semblent relever de registres un peu différents. Ils sont issus du processus de concertation global animé par le Secrétariat du Cnis.

Cela étant, nos *reportings* sur les impacts de France Travail seront évidemment présents dans nos discussions au cours des années à venir.

#### **Vladimir PASSERON, Insee**

Lors du précédent quinquennat, nous avons examiné presque tous les avis. Ils ont été instruits en fonction de leur maturité, mais tous n'ont pas été abordés. Il s'agit avant tout d'une question d'organisation. Si le sujet se révèle central au moment de la prochaine Commission, un ou deux avis ne seront peut-être pas traités. Ce fonctionnement me semble assez classique. Nous parviendrons peut-être à traiter tous les avis, mais il convient de rester réaliste, dans la continuité de notre pratique des deux derniers quinquennats.

#### **Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage**

Nous pourrions peut-être formuler un avis sur les résultats du groupe de travail relatif aux nouvelles statistiques de France Travail. Ces résultats répondent-ils ou non à la question ? Il s'agirait d'un avis *a posteriori*, sinon cela constituerait un doublon.

#### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je rejoins cette position. Comme indiqué précédemment, un premier retour du groupe de travail sera examiné lors de notre Commission du 21 mai 2024. Dans le cadre du bilan de notre quinquennat, figurera nécessairement l'évolution des catégories des demandeurs d'emploi sur un plan général.

#### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Nous saurons dans quelques mois ce qu'il en est. Le sujet est ponctuel et ne relève pas du moyen terme.

### **CONCLUSION**

#### **Stéphane JUGNOT, Céreq**

Je souhaite remercier le Cnis de nous permettre de tenir ces réunions en visioconférence. Elle permet à des organismes éloignés de participer.

#### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je remercie tous les participants, présents ici comme à distance. Nous avons épuisé notre ordre du jour. Notre prochaine Commission se tiendra le 21 mai. Pour information, l'Assemblée plénière du Cnis se réunira en janvier, mais les avis validés dans les commissions ne sont pas remis en question.

*La séance est levée à 17 heures 20.*

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

---

AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS »

---